

TUNISO EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 116 008 039 DT et un résultat de la période de 2 003 687 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 30 Juin 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 30 Juin 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 79,70% de l'actif total au 30 Juin 2025, se situant en deçà de la norme de 80% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 20,30 % de l'actif total au 30 Juin 2025 dépassant ainsi le plafond de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 30 JUIN 2025

**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Selma LANGAR**

BILAN
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>92 446 596</u>	<u>109 086 075</u>	<u>100 718 773</u>
Obligations et valeurs assimilées		92 446 596	105 910 639	100 718 773
Tires des Organismes de Placement Collectif		0	3 175 436	0
Placements monétaires et disponibilités		<u>23 548 182</u>	<u>8 048 367</u>	<u>18 183 574</u>
Placements monétaires	5	23 103 271	6 588 559	17 175 103
Disponibilités		444 911	1 459 808	1 008 471
Créances d'exploitation	6	<u>13 261</u>	<u>29 175</u>	<u>11 866</u>
TOTAL ACTIF		116 008 039	117 163 617	118 914 213
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	123 598	120 271	131 629
Autres créditeurs divers	8	53 598	287 597	73 308
TOTAL PASSIF		177 196	407 868	204 936
ACTIF NET				
Capital	9	111 965 319	112 669 686	110 703 855
Sommes CAPITALISABLE				
Sommes CAPITALISABLE des exercices antérieurs		0	671	659
Sommes CAPITALISABLE de l'exercice en cours		3 865 524	4 085 392	8 004 763
ACTIF NET		115 830 843	116 755 749	118 709 276
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		116 008 039	117 163 617	118 914 213

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	10	1 685 722	3 437 006	2 028 231	4 040 982	7 768 394
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 685 722	3 437 006	1 940 493	3 953 244	7 685 774
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	0	87 738	87 738	82 619
Revenus des placements monétaires	11	481 742	958 684	120 017	275 845	928 241
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 167 464	4 395 690	2 148 248	4 316 827	8 696 635
Charges de gestion des placements	12	(120 862)	(242 543)	(117 528)	(241 637)	(484 404)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 046 602	4 153 147	2 030 720	4 075 190	8 212 231
Autres charges	13	(47 978)	(96 178)	(57 474)	(120 687)	(217 344)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 998 623	4 056 969	1 973 246	3 954 503	7 994 887
Régularisation du résultat d'exploitation		(187 605)	(191 445)	241 802	130 888	9 876
SOMMES CAPITALISABLE DE LA PERIODE		1 811 019	3 865 524	2 215 048	4 085 392	8 004 763
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		187 605	191 445	(241 802)	(130 888)	(9 876)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		5 064	10 072	(37 581)	19 668	(162 171)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	0	14 050	14 050	296 297
Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		2 003 687	4 067 041	1 949 715	3 988 221	8 129 013

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 003 687	4 067 041	1 949 715	3 988 221	8 129 013
Résultat d'exploitation	1 998 623	4 056 969	1 973 246	3 954 503	7 994 887
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	5 064	10 072	(37 581)	19 668	(162 171)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0	0	14 050	14 050	296 297
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	0	(1 797 228)	(1 797 228)	(1 797 228)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(7 573 243)	(6 945 475)	455 717	(6 703 568)	(8 890 832)
Souscriptions					
- Capital	6 091 397	12 773 902	99 207 150	108 300 353	129 754 538
- Régularisation des sommes non capitalisables	449 065	941 407	81 335	83 334	103 964
- Régularisation des sommes capitalisables	160 881	216 433	3 360 050	4 070 226	5 313 498
Rachats					
- Capital	(12 969 931)	(19 064 149)	(93 295 253)	(108 970 781)	(132 489 665)
- Régularisation des sommes non capitalisables	(956 169)	(1 405 190)	(72 425)	(77 579)	(99 750)
- Régularisation des sommes capitalisables	(348 486)	(407 878)	(8 825 140)	(10 109 121)	(11 473 418)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(5 569 556)	(2 878 434)	608 203	(4 512 575)	(2 559 047)
ACTIF NET					
En début de période	121 400 398	118 709 276	116 147 545	121 268 324	121 268 324
En fin de période	115 830 843	115 830 843	116 755 749	116 755 749	118 709 276
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	1 102 871	1 097 034	1 058 862	1 124 172	1 124 172
En fin de période	1 034 622	1 034 622	1 117 520	1 117 520	1 097 034
VALEUR LIQUIDATIVE	111,955	111,955	104,478	104,478	108,209
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,84%	6,98%	0,15%	6,94%	6,88%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006. Suivant procès-verbal enregistré en date du 09 juillet 2024 à la recette des finances Charguia- Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue sur deuxième convocation en date du 27 juin 2024, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de distribution à un OPCVM de capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à compter de l'exercice 2024.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2025, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.
- La société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025 à **92 446 596 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif net	Intérêts courus/+ou - V potentiel
Obligations & valeurs assimilées				88 279 040	92 446 596	79,81%	4 167 556
Obligations				83 897 640	87 801 104	75,80%	3 903 464
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		5 000	33 100	35 030	0,03%	1 930
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		2 000	13 240	14 012	0,01%	772
TN0003400660	AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	400 000	411 211	0,36%	11 211
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	3 000 000	3 085 913	2,66%	85 913
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 200 000	1 217 447	1,05%	17 447
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	1 800 000	1 825 926	1,58%	25 926
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	400 000	400 907	0,35%	907
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	800 000	801 815	0,69%	1 815
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	266 300	267 746	0,23%	1 446
TN0004700811	ATL2020-1_5A_16/10_A		55 000	1 100 000	1 164 069	1,00%	64 069
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	400 000	414 224	0,36%	14 224
TNFUHZ3R7VR5	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	1 600 000	1 658 080	1,43%	58 080
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	4 000 000	4 232 075	3,65%	232 075
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	1 600 000	1 681 376	1,45%	81 376
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	1 600 000	1 696 571	1,46%	96 571
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 013 930	1,74%	13 930
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 027 369	3,48%	27 369
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	600 000	622 079	0,54%	22 079
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	200 000	208 671	0,18%	8 671
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02		5 000	125 000	127 003	0,11%	2 003
TN3Z8BRRN997	BTK2024-1		5 000	500 000	519 032	0,45%	19 032
TN0007310501	HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	60 000	61 906	0,05%	1 906
TN0007310543	HL2020-2_5A_13_11_B		50 000	1 000 000	1 053 436	0,91%	53 436
TN0007310543	HL2020-2_5A_1311_B		20 000	400 000	421 374	0,36%	21 374
TN0007310568	HL2020-3_5A_2901_B		30 000	600 000	620 724	0,54%	20 724
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03		30 000	2 400 000	2 450 520	2,12%	50 520
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D		50 000	5 000 000	5 154 723	4,45%	154 723
TN0002102150	TLF2020-1_5A_15/04_TF		20 000	400 000	406 548	0,35%	6 548
TN0002102143	TLF2020-S_5A_29/01		15 000	300 000	310 312	0,27%	10 312
TNZSBU7F6WY7	TLF2021-S_5A_28/10		10 000	400 000	421 136	0,36%	21 136
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04		10 000	400 000	407 070	0,35%	7 070
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF		20 000	1 200 000	1 266 542	1,09%	66 542
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	750 000	783 561	0,68%	33 561
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	175 000	182 467	0,16%	7 467
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	175 000	182 467	0,16%	7 467
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B		200 000	20 000 000	21 408 000	18,48%	1 408 000
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C		14 000	14 000 000	14 996 800	12,95%	996 800
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C		30 000	3 000 000	3 181 795	2,75%	181 795
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		70 000	6 125 000	6 144 332	5,30%	19 332
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		10 000	875 000	877 762	0,76%	2 762
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT-2024 CAT_C_TF		10 000	1 000 000	1 045 143	0,90%	45 143
Bons du trésor assimilables				4 381 400	4 645 491	4,01%	264 091
TN0008000622	BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	504 534	0,44%	46 034
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 341 560	1,16%	83 710
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 799 397	2,42%	134 347
TOTAL				88 279 040	92 446 596	79,81%	4 167 556
Pourcentage par rapport à l'actif						79,69%	

Les BTA en portefeuille, au 30/06/2025, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/06/2025, à **177 615 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025 à **23 103 271 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		11 641 308	11 787 846	10,18%	146 538
TNPRDCTR6JT3	CD_BTL_1000_9.59%_12/08/25_140J		971 237	991 371	0,86%	20 134
TNZ9J6RTILN6	CD_BTL_1000_9.59%_23/07/25_120J		975 219	995 457	0,86%	20 238
TNGU5BRS8I57	CD_BTL_1500_9.99%_08/01/26_330J		1 399 329	1 441 733	1,24%	42 404
TNN55I0OVTE2	CD_BTL_500_9.45%_04/07/25_100J		489 769	499 693	0,43%	9 924
TN8LXJBXMYH5	CD_BTL_500_9.99%_23/01/26_350J		464 589	479 158	0,41%	14 569
TNC917LCSEN6	CD_BTL_1000_8.60%_08/10/25_100J		981 335	981 521	0,85%	187
TNGRAF9BRTZ8	CD_BTL_1500_8.60%_30/09/25_92J		1 474 194	1 474 474	1,27%	281
TNYXAIE7W951	CD_BTE_1000_8.70%_04/11/25_140J		973 819	976 437	0,84%	2 618
TNM38FP2VUG8	CD_BTE_500_9.00%_04/08/25_80J		492 157	496 667	0,43%	4 510
TNC57M50UK92	CD_BTE_500_8.70%_15/09/25_90J		491 485	492 810	0,43%	1 325
TNLAHFJUCL94	CD_BTE_500_9.00%_19/08/25_92J		491 007	495 210	0,43%	4 203
TNAJCM MJXEU2	CD_BTE_500_8.70%_19/09/25_92J		491 300	492 435	0,43%	1 135
TNZ67F1THMH1	CD_BTE_500_8.70%_30/09/25_123J		488 453	491 457	0,42%	3 004
TNGW69URFXN6	CD_BTK L_500_9.25%_06/08/25_110J		489 005	496 402	0,43%	7 397
TNGPTPA48040	CD_BTKL_1000_9.25%_25/09/25_160J		968 410	983 020	0,85%	14 610
	Créances sur opérations de pensions livrées*		11 105 188	11 315 426	9,77%	210 238
	PL_BNA_400_7.70_08/09/25_90J	(1)	399 900	401 696	0,35%	1 796
	PL_BNA_400_7.80_29/09/25_124J	(2)	399 912	402 858	0,35%	2 946
	PL_BNA_500_7.70_12/09/25_94J	(3)	499 145	501 387	0,43%	2 242
	PL_BNA_700_8.00_29/09/25_126J	(4)	699 762	705 360	0,61%	5 598
	PL_BTL_1000_9.30_05/12/25_330J	(5)	1 014 968	1 060 329	0,92%	45 361
	PL_BTL_1200_8.49_06/02/26_294J	(6)	1 217 172	1 238 413	1,07%	21 242
	PL_BTL_1200_8.49_31/07/25_112J	(7)	1 212 307	1 235 751	1,07%	23 444
	PL_BTL_1300_9.09_29/08/25_175J	(8)	1 302 314	1 340 458	1,16%	38 145
	PL_BTL_300_7.50_22/09/25_91J	(9)	300 610	301 111	0,26%	501
	PL_BTL_400_8.10_15/08/25_88J	(10)	407 258	411 198	0,35%	3 940
	PL_BTL_400_8.49_18/07/25_95J	(11)	420 608	428 345	0,37%	7 737
	PL_BTL_400_8.49_26/08/25_120J	(12)	403 038	409 122	0,35%	6 083
	PL_BTL_400_8.49_30/07/25_106J	(13)	422 533	430 206	0,37%	7 673
	PL_BTL_400_8.49_31/12/25_271J	(14)	404 284	412 675	0,36%	8 390
	PL_BTL_600_8.49_11/07/25_100J	(15)	601 862	614 636	0,53%	12 775
	PL_BTL_600_8.10_22/08/25_93J	(16)	595 846	601 343	0,52%	5 497
	PL_BTL_800_8.49_31/12/25_272J	(17)	803 669	820 537	0,71%	16 868
	Total		22 746 496	23 103 271	19,95%	356 775
	Pourcentage par rapport à l'actif				19,92%	

- 1) Il est à noter que la BTC (BTC 14/04/2025) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 411 titres pour un montant de 399 900 dinars au profit de la BNA opérée en date du 10/06/2025 pour une durée de 90 jours avec un taux de 7,70%.
- 2) Il est à noter que la BTA (BTA 9,9% 26/12/2034) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 124 titres pour un montant de 399 912 dinars au profit de la BNA opérée en date du 28/05/2025 pour une durée de 124 jours avec un taux de 7,80%.
- 3) Il est à noter que la BTC (BTC 14/10/2025) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 411 titres pour un montant de 499 145 dinars au profit de la BNA opérée en date du 10/06/2025 pour une durée de 94 jours avec un taux de 7,70%.
- 4) Il est à noter que la BTA (BTA 9,9% 12/2034) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 665 titres pour un montant de 699 762 dinars au profit de la BNA opérée en date du 26/05/2025 pour une durée de 126 jours avec un taux de 8,00%.
- 5) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T4 CC TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 10 000 000 titres pour un montant de 1 014 968 dinars au profit de la BTL opérée en date du 09/01/2025 pour une durée de 330 jours avec un taux de 9,30%.
- 6) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 12 000 000 titres pour un montant de 1 217 172 dinars au profit de la BTL opérée en date du 18/04/2025 pour une durée de 294 jours avec un taux de 8,49%.
- 7) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2023 T3 CB TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 11 500 titres pour un montant de 1 212 307 dinars au profit de la BTL opérée en date du 10/04/2025 pour une durée de 112 jours avec un taux de 8,49%.
- 8) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2023 T3 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 12 500 titres pour un montant de 1 302 314 dinars au profit de la BTL opérée en date du 07/03/2025 pour une durée de 175 jours avec un taux de 9,09%.
- 9) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2023 T2 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 3 000 titres pour un montant de 300 610 dinars au profit de la BTL opérée en date du 23/06/2025 pour une durée de 91 jours avec un taux de 7,50%.
- 10) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2023 T3 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 3 900 titres pour un montant de 407 258 dinars au profit de la BTL opérée en date du 19/05/2025 pour une durée de 88 jours avec un taux de 8,01%.
- 11) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2023 T3 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 4 000 titres pour un montant de 420 608 dinars au profit de la BTL opérée en date du 14/04/2025 pour une durée de 95 jours avec un taux de 8,49%.
- 12) Il est à noter que la BTA (BTA 7,5% 13/12/2028) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 420 titres pour un montant de 403 038 dinars au profit de la BTL opérée en date du 28/04/2025 pour une durée de 120 jours avec un taux de 8,49%.
- 13) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2023 T3 CB TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 4 000 titres pour un montant de 422 533 dinars au profit de la BTL opérée en date du 15/04/2025 pour une durée de 106 jours avec un taux de 8,49%.
- 14) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 4 000 titres pour un montant de 404 284 dinars au profit de la BTL opérée en date du 04/04/2025 pour une durée de 271 jours avec un taux de 8,49%.
- 15) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2022 T3 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 5 700 titres pour un montant de 601 862 dinars au profit de la BTL opérée en date du 02/04/2025 pour une durée de 100 jours avec un taux de 8,49%.

16) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2023 T3 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 5 700 titres pour un montant de 595 846 dinars au profit de la BTL opérée en date du 21/05/2025 pour une durée de 93 jours avec un taux de 8,10%.

17) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 8 000 titres pour un montant de 803 669 dinars au profit de la BTL opérée en date du 03/04/2025 pour une durée de 272 jours avec un taux de 8,49%.

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Juin 2025 une valeur comptable de **104 234 441 DT** soit **89,85 %** du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Certificats de dépôt	Total	% Actif
ETAT	0	4 645 491	0	4 645 491	4,00%
AB	6 589 539 (1)	0	0	6 589 539	5,68%
ABC	1 202 722	0	0	1 202 722	1,04%
AIL	0	0	0	0	0,00%
ATB	267 746	0	0	267 746	0,23%
ATL	7 468 448	0	0	7 468 448	6,44%
ATTIJARI BANK	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI LEASING	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0,00%
BH	3 377 948	0	0	3 377 948	2,91%
BIAT	6 041 299	0	0	6 041 299	5,21%
BNA	0	0	0	0	0,00%
BTE	830 750	0	3 445 016	4 275 766	3,69%
BTK	646 035	0	1 479 422	2 125 457	1,83%
BTL	0	0	6 863 408	6 863 408	5,92%
CIL	0	0	0	0	0,00%
ENDA	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION SEPTIM	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION MONEO	0	0	0	0	0,00%
HL	4 607 959	0	0	4 607 959	3,97%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0,00%
ML	0	0	0	0	0,00%
SANADETT SICAV	0	0	0	0	0,00%
STB	5 154 723	0	0	5 154 723	4,44%
TSB	0	0	0	0	0,00%
TL	2 811 608	0	0	2 811 608	2,42%
UIB	1 148 495	0	0	1 148 495	0,99%
EMP NAT	47 653 831	0	0	47 653 831	41,08%
Total	87 801 104	4 645 491	11 787 846	104 234 441	89,85%

(1) Billets de trésorerie émis par le groupe scolaire RENE DESCARTES et avalisé par BTE.

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 30/06/2025 égale à **13 261 DT**, contre **29 175 DT** au 30/06/2024 et se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	13 261	29 175	11 866
Retenues à la source / B.T.A	0	0	0
Total	13 261	29 175	11 866

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025 à **123 598 DT**, contre **120 271 DT** au 30/06/2024 et se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Rémunération du dépositaire	5 471	5 485	11 030
Rémunération du distributeur	118 127	114 786	120 598
Total	123 598	120 271	131 629

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025 à **53 598 DT**, contre **287 597 DT** au 30/06/2024 et se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Honoraires du commissaire aux comptes	9 861	23 014	12 909
Redevances du CMF	10 193	9 824	11 078
Rémunération du PDG	-	1 913	-
Rémunération du personnel	3 496	2 816	-
Loyer	2 451	1 153	1 909
Etat, taxes et versements assimilés	15 322	34 378	13 352
Contribution conjoncturelle	-	-	-
Publications et frais divers	-639	6 206	6 444
Jetons de présence à payer	10 414	9 946	9 479
Dividendes à payer	5 672	22 001	21 270
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	- 3 171	- 2 591	- 3 133
Autres créditeurs (publicité)	-	8 763	-
Sommes à régler	-	170 176	-
Total	53 598	287 597	73 308

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2025, se détaillent ainsi :

	AU 30/06/2025
<hr/>	
<u>Capital en début de période</u>	
Montant	118 709 276
Nombre de titres	1 097 034
Nombre d'actionnaires	620
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	12 773 902
Nombre de titres émis	126 743
Nombre d'actionnaires nouveaux	42
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-19 064 149
Nombre de titres rachetés	-189 155
Nombre d'actionnaires sortants	-53
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 072
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	-463 783
Frais de négociation de titres	0
<u>Capital en fin de période</u>	
Montant	111 965 319
Nombre de titres	1 034 622
Nombre d'actionnaires	609

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant 01/01/2025 au 30/06/2025 à **3 437 006 DT** contre **4 040 982 DT** pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
<u>Revenus des obligations</u>					
- Intérêts	1 625 688	3 317 596	1 879 734	3 826 604	7 423 685
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>					
- Intérêts des BTA et BTZC	60 034	119 409	60 759	126 639	262 090
<u>Revenus des titres OPCVM</u>					
- Dividendes	0	0	87 738	87 738	82 619
TOTAL	1 685 722	3 437 006	2 028 231	4 040 982	7 768 394

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 30/06/2025 à **958 684 DT** contre **275 845 DT** pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts des billets de trésorerie	0	0	0	19 413	19 413
Intérêts des comptes à terme	606 782	606 782	215 211	215 211	841 902
Intérêts des certificats de dépôt	190 303	329 981	0	-	2 862
Intérêts des dépôts à vue	13 017	21 921	28 980	41 221	64 064
Revenus des opérations de prises en pension	-328 360	-	-124 174	-	-
TOTAL	481 742	958 684	120 017	275 845	928 241

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 30/06/2025 à **242 543 DT** contre **241 637 DT** pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Rémunération du dépositaire	2 735	5 441	2 742	5 485	11 030
Rémunération du distributeur	118 127	237 103	114 786	236 152	473 374
TOTAL	120 862	242 543	117 528	241 637	484 404

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2025 au 30/06/2025 à **96 178 DT** contre **120 687 DT** pour la même période de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Honoraires du commissaire aux comptes	4 450	8 852	9 100	18 200	33 200
Redevances du CMF	29 531	59 274	28 696	59 037	118 341
Rémunération du PDG	0	0	2 901	5 801	9 236
Rémunération du personnel	1 758	3 496	3 509	7 021	8 411
Etat, taxes et versements assimilés	4 342	8 685	4 481	7 765	19 250
Loyer	272	542	374	748	1 504
Contribution sociale de solidarité	240	640	0	400	3 131
Publications et frais divers	374	744	1 550	3 017	7 537
Jetons de présence	5 236	10 414	4 973	9 946	9 479
Maintenance logiciel BFI	1 775	3 531	1 780	3 560	7 160
Divers publicité (compagne)	0	0	110	5 096	0
Autres services extérieurs	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	96	96
TOTAL	47 978	96 178	57 474	120 687	217 344

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11 000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.